

On écrit de St.-Petersbourg que l'escadre russe destinée à croiser dans la mer Baltique et dans le golfe de Finlande, en vue des événements de la Pologne, vient d'entrer en armement. Cette escadre se composera des vaisseaux à vapeur *Hang-gend* et *Empereur Nicolas*; des frégates à vapeur *Oloff*, *Smelys*, *Kamitchatka*, *Wladimir*; des frégates *Oleg*, *Perswell* et *Alexandre-Newsky*; des corvettes à vapeur *Kompar*, *Ichora*; des avisos à vapeur *Roucock* et *Chabry* et des transports à vapeur *Artichek* et *Kramaya-Gorka*.

### Revue des journaux.

M. Paulin Limayrac ne paraît plus aussi sûr du résultat des ouvertures faites à la Russie en faveur de la Pologne.

« La première phase de cette grande affaire est close; la seconde va s'ouvrir, dit-il. Nous en attendons les résultats avec une confiance que tout jusqu'à présent justifie. L'accord de l'Europe désormais établi, et l'accueil fait aux observations des cabinets par le gouvernement russe, nous font espérer que sous une forme diplomatique, non arrêtée encore peut-être, on parviendra à sauvegarder les intérêts légitimes de la Pologne qui se confondent avec les intérêts de la civilisation et de la paix. »

Tout cela est fort bien dit, mais ne semble-t-il pas que M. Paulin Limayrac, en écrivant ces phrases édulcorées, ne croit pas un mot des espérances qu'il essaie d'inspirer au public?...

M. Chantrel proteste, dans LE MONDE, contre l'épithète de « révolutionnaires » donnée par le prince Gortschakoff aux insurgés polonais.

« Singuliers révolutionnaires, dit-il, que ces hommes, que ces vieillards, ces femmes et ces enfants qui se sont d'abord contentés de combattre la plus affreuse tyrannie, la plus inique persécution, en se jetant à genoux devant les cosaques chargés de les combattre! Singuliers révolutionnaires, que ces hommes qui ne réclament que le respect de leurs droits, et qui n'ont pris les armes qu'après avoir épuisé tous les moyens pacifiques! »

Il n'en est pas moins vrai, malgré la chaleureuse protestation de M. Chantrel, que la révolution a la main dans le mouvement polonais. Mais cela empêche-t-il ce mouvement d'être légitime, et de mériter la sympathie de tous les esprits justes, de toutes les âmes généreuses?...

M. Saint-Marc Girardin réclame sans ambiguïté la séparation de la Pologne d'avec la Russie.

« Lutte aujourd'hui et guerre demain, est-ce là, me dira-t-on, l'avenir de la Pologne avec la Russie? Et cet avenir est-il bien souhaitable? Oui, aussi souhaitable que l'était la séparation de la Belgique avec la Hollande. Les deux Etats séparés se sont, pendant quelque temps, disputés leurs limites, ils ont pourtant fini par s'entendre et ils se sont même, au bout de quelque temps, trouvés plus amis et meilleurs frères étant séparés que lorsqu'ils étaient violemment attachés l'un à l'autre. »

M. Saint-Marc Girardin parle d'or; mais encore une fois comment donc, de 1830 à 1848, n'a-t-il pas réclame plus que MM. Guizot et Thiers, plus que MM. Berryer et de Villèle, pendant la Restauration, la délivrance de la Pologne?...

Pour extrait : J. REBOUX.

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Marseille, 8 mai.  
Le paquebot des Messageries Impériales le *Labourdonnais* est arrivé hier soir avec 420 balles de soie pour Marseille et 66 pour Londres qui sont expédiées aujourd'hui. — Le paquebot *l'Impératrice* se rendant en Chine, était le 28 mars à Saïgon.

Cracovie, 7 mai, (minuit).  
Hier, Jezioranski a livré un nouveau combat à un corps russe fort de 3,500 hommes, sur la frontière du royaume, en face du village gallicien de Tepla. L'avantage est resté aux Polonais.  
Les Russes ont eu 400 hommes hors de combat.

Cracovie, 8 mai, 9 h. du matin.  
La victoire remportée par Jezioranski à Tepla, le 6, est pleinement confirmée. La bataille a duré 7 heures. Les Russes comptaient 3,500 hommes et avaient six canons avec eux. Les Polonais ont eu plus de cent hommes blessés ou tués. Les Russes, après avoir perdu 400 hommes, ont été refoulés vers Tomaszow.  
Le même jour, le chef des insurgés Minicewski a subi un échec près de Jozefow.

Varsovie, 7 mai.  
Dans la nuit du 4 au 5, une bande de 800 hommes, sous le commandement de Boncza, a attaqué une compagnie d'infanterie russe à Mendzryzyc, sur la route de Varsovie à Brest.

Les insurgés ont été repoussés et poursuivis en perdant beaucoup de monde, et leur chef Boncza a été fait prisonnier. La poursuite continuait le lendemain.  
Une autre bande de 600 insurgés venus de Gallicie, a été dispersée près de Selawkow, non loin de Myslowic, dans la partie méridionale du palatinat de Radom. Beaucoup de fuyards ont repassé la frontière autrichienne. Une quantité considérable d'armes et de bagages est tombée au pouvoir des troupes.

### CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

#### PRÉFECTURE DU NORD. ÉLECTION des Députés au Corps Législatif — DÉCRET IMPÉRIAL.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, A tous présents et à venir salut :

Sur le rapport de notre Ministre-Secrétaire-d'Etat au département de l'Intérieur; Vu le décret organique du 2 février 1852;

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. — Le nombre des Députés au Corps législatif à élire par les départements, pendant la période quinquennale de 1862 à 1867, est fixé à 283, conformément au tableau de répartition ci annexé.

Art. 2. — Notre Ministre Secrétaire-d'Etat au département de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais des Tuileries, le 29 décembre 1862.

Signé : NAPOLÉON.  
Par l'Empereur :  
Le Ministre Secrétaire-d'Etat au département de l'Intérieur,  
Signé : F. DE PERSIGNY.

Tableau du nombre des Députés à élire par chaque département.

DÉPARTEMENT. NOMBRE DES DÉPUTÉS À ÉLIRE.  
**Nord.** 9  
Vu pour être annexé au décret du 29 décembre 1862.

Le ministre Secrétaire-d'Etat au département de l'Intérieur,  
Signé : F. DE PERSIGNY.

Le Préfet du Nord, Grand-Officier de l'Ordre Impérial de la Légion-d'Honneur, Commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique,

ARRÊTE :  
Le décret qui précède sera immédiatement publié et affiché dans toutes les communes du département, à la diligence des Maires.  
Lille, le 8 mai 1863. VALLON.

#### PRÉFECTURE DU NORD. ÉLECTION DES DÉPUTÉS au Corps législatif. — DÉCRET IMPÉRIAL.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, A tous présents et à venir salut :

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire-d'Etat au département de l'Intérieur; Vu l'article 2 du décret organique du 2 février 1852;

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. — Le nombre et la composition des circonscriptions électorales des départements sont fixés conformément au tableau ci-annexé.

Art. 2. — Notre Ministre Secrétaire-d'Etat au département de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais des Tuileries, le 29 déc. 1862.

Signé : NAPOLÉON.  
Par l'Empereur :  
Le Ministre Secrétaire-d'Etat au département de l'Intérieur,  
Signé : F. DE PERSIGNY.

EXTRAIT du tableau indiquant la composition des circonscriptions électorales des départements :

**NORD.**

1<sup>re</sup> Circonscription électorale. — Arrondissements de DUNKERQUE et HAZEBROUCK. — Cantons de Dunkerque-Est, Dunkerque-Ouest, Gravelines, Bourbourg, Bergues, Hondschoote, Wormhoudt, Cassel, Hazebrouck-Nord, Hazebrouck-Sud.

2<sup>me</sup> Circonscription. — HAZEBROUCK et LILLE. — Steenvoorde, Bailleul-Sud-Ouest, Bailleul-Nord-Est, Armentières, Quesnoy-sur-Deulle, Lille-Centre, Lille-Nord-Est, Lannoy.

3<sup>me</sup> Circonscription. — LILLE et HAZEBROUCK. — Lille-Ouest, Lille-Sud-Ouest, Lille-Sud-Est, Pont-à-Marcq, Haubourdin, La Bassée, Merville.

4<sup>me</sup> Circonscription. — LILLE. — Tourcoing-Nord, Tourcoing-Sud, Roubaix, Cyoing, Seclin.

5<sup>me</sup> Circonscription. — DOUAI. — Douai-Nord, Douai-Ouest, Douai-Sud, Marchiennes, Orchies, Arleux.

6<sup>me</sup> Circonscription. — VALENCIENNES. — Valenciennes - Sud, Valenciennes - Nord Valenciennes-Est, Saint-Amand Rive-dr. Saint-Amand Rive-G., Condé.

7<sup>me</sup> Circonscription. — CAMBRAI et VALENCIENNES. — Cambrai-Est, Cambrai-Ouest, Carnières, Maroing, Bouchain.

8<sup>me</sup> Circonscription. — CAMBRAI et AVESNES. — Le Câteau, Clary, Solesmes, Le Quesnoy-Est, Le Quesnoy-Ouest.

9<sup>me</sup> Circonscription. — AVESNES. — Avesnes-Nord, Avesnes-Sud, Trelon, Landrecies, Berlainmont, Bavai, Maubeuge, Soire-le-Château.

Le Préfet du Nord, Grand-Officier de l'Ordre de Léopold de Belgique,

ARRÊTE :  
Le décret qui précède sera immédiatement publié et affiché dans toutes les communes du département, à la diligence des Maires.  
Lille, le 8 mai 1863. VALLON.

#### PRÉFECTURE DU NORD. — Décret Impérial ÉLECTION des Députés au Corps Législatif.

Palais des Tuileries, le 7 mai 1863.  
Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire-d'Etat au département de l'Intérieur; Vu notre décret de ce jour portant dissolution du Corps Législatif;

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les collèges électoraux sont convoqués pour le 31 mai, à l'effet d'élire un député par circonscription.

Les électeurs du département de la Corse sont convoqués au même effet pour le 7 juin.

Art. 2. Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aura lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant la réunion des électeurs, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 3. Le scrutin sera ouvert pendant deux jours dans toutes les communes; le premier jour, depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir, et le second jour, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Art. 4. Le recensement général des votes de chaque circonscription électorale sera fait, au chef-lieu du département, en séance publique, par une commission composée de trois membres du conseil général désignés par le préfet.

A Paris, le recensement sera fait par une commission de cinq membres du conseil général, désignés par le préfet de la Seine.

Art. 5. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera immédiatement imprimé et affiché dans toutes les communes, conformément aux ordonnances royales des 27 novembre 1816 et 8 janvier 1817.

Fait au palais des Tuileries, le 7 mai 1863.

NAPOLÉON.  
Par l'Empereur :  
Le ministre de l'intérieur,  
F. DE PERSIGNY.

Pour ampliation :  
Le Conseiller-d'Etat, Directeur général, THULLIER.

Pour copie conforme :  
Le Secrétaire général,  
Ev. BRAGOÛNÉ.

Nous, Préfet du Nord, Grand-Officier de l'Ordre Impérial de la Légion-d'Honneur, Commandeur de l'Ordre de Léopold de Belgique,

Vu les ordonnances du 27 novembre 1816 et du 18 janvier 1817;

ARRÊTONS :  
Le décret qui précède sera immédiatement publié et affiché dans toutes les communes du département, à la diligence des Maires.  
Lille, le 8 mai 1863. VALLON.

Par décision de M. le ministre de la guerre, les jeunes conscrits voulant avancer l'appel ne pourront, à l'avenir, s'engager que dans les corps maritimes.

Le projet des *Courras* prend de l'importance et gagne chaque jour des chances de réussite.

Une pétition qui doit être présentée aujourd'hui à l'administration municipale est couverte de nombreuses signatures, et de signatures ayant une valeur sérieuse.

Ce genre de fête est complètement dans l'esprit de la population, aussi l'on ne doute pas de l'assentiment du conseil municipal. Il n'aura pas à regretter les sacrifices qu'il fera à cette occasion. Roubaix prend une grande extension; l'établissement de courses annuelles, par le nombre de visiteurs qu'elles attirent, dédommagent, et grandement, la ville des subventions dont on s'effraie souvent à tort. L'argent dépensé pour une fête n'est jamais perdu, il rentre au contraire toujours, et les frais sont en réalité payés par les étrangers. On doit féliciter les jeunes gens qui ont pris cette initiative. Les premiers obstacles ne les ont point arrêtés, et il est peu probable qu'ils en rencontrent d'autres au conseil municipal. Leur idée est bonne, ils en poursuivent l'exécution avec persévérance. Ils ont en outre des connaissances spéciales, une expérience pratique, des relations étendues, qui sont encore des garanties de succès.

Nous attendons des renseignements précis sur les détails de l'organisation du comité, qui va s'établir, et nous espérons avoir à enregistrer mardi une adhésion complète de la part de l'administration.

On nous écrit pour nous informer qu'une réunion d'habitues du théâtre a eu lieu hier au *Cercle du Commerce*, dans le but de proposer la demande d'une subvention qui permettrait de jouer l'opéra-comique à Roubaix, dès la réouverture.

Nous ignorons jusqu'à quel point ces détails sont vrais, mais cette décision, prise à la suite du rejet de la subvention qu'on accordait jusqu'à ce jour à la direction théâtrale de Lille n'aurait rien d'étonnant. Comme le dit fort bien M. Destigny, Roubaix, qui voit chaque jour accroître sa population, marchera nécessairement dans la voie du progrès, et avec un peu d'efforts assurera l'avenir du théâtre.

Voici, au sujet de la décadence du théâtre de Lille, une note rectificative que publie le *Propagateur* :

En attendant de pouvoir donner le procès-verbal détaillé de la dernière séance du Conseil municipal, nous reproduisons la rectification suivante que nous trouvons dans l'*Echo* :

« On nous annonce qu'il y a une inexactitude dans la partie du compte-rendu du Conseil municipal qui concerne le théâtre. Le directeur est bien allé de l'obligation de jouer le grand opéra *toute l'année*, mais l'administration restera, nous dit-on, maîtresse d'exiger le grand opéra à des époques qu'elle jugera convenables. »

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

### COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture. le 8 le 9 hausse baisse  
3 % ancien. 69.30 69.40 > 10 >  
& 1/2 au compt. 96.80 96.90 > 10 >

### CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 8 mai 1863.

Voici les noms des personnalités indiqués aujourd'hui comme devant être nommés sénateurs après la clôture de la

qui porte ton nom. Au surplus, je suis loin de prendre au sérieux ce que tu viens de dire. Tu es assez d'intelligence pour reconnaître que M. Ducrozet ne vous convient pas.

— Depuis l'âge de 16 ans, je juge, décide et agit par moi-même, répondit fièrement la marquise; et comme j'ai, en outre, l'habitude de peser des considérations plus élevées et plus nobles que celle d'un nom de famille, il pourrait bien arriver que quelqu'un ne vous conviendrait pas, mais me conviendrait à moi. M. Ducrozet me plaît; j'ai vécu avec lui dans une certaine intimité, et je n'ai pas de raison pour cesser de le faire.

— Loin de là, dit le comte pour la calmer, cette intimité deviendra de plus en plus grande.

— J'en doute, » répondit Berthe; et elle sortit.

Elle alla se promener sur la terrasse, en deçà de la limite en pots de fleurs, qu'elle ne franchissait jamais, lors même qu'Achille n'était pas chez lui, et lorsqu'il lui eût offert de fermer entièrement la porte de la terrasse du côté de son pavillon.

« La possession en commun ne me gêne pas du tout, lui avait-elle répondu; mais votre sacrifice de ne jamais mettre le pied sur cette délicieuse terrasse me pèserait. » Ils étaient donc convenus de ne pas s'y promener en même temps. Cette fois cependant, dès que Berthe y eut fait son apparition, Achille sortit une lettre à la main, et, s'avançant jusqu'à la frontière, il sollicita et obtint la permission de la franchir.

« Je suis sûr, madame la marquise, que vous ne serez pas indifférente à cette lettre de ma sœur.

— Que vous écrit-elle ?  
— Que la veuve et la jeune fille qui ont aimé mon pauvre frère et joué chacune un rôle dans le drame dont il a été victime il y a moins de deux ans, ont ouvert leurs cœurs à de nouvelles affections. La première va, dit-on, se remarier; l'autre est fiancée.

— C'est naturel de la part de la jeune fille — envers qui votre frère eut des torts. — L'amour est un paradis à la porte duquel personne ne veut s'arrêter, une fois arrivés jusque là. Peut-être d'ailleurs, ne se marie-t-elle point par amour.

— Bref, elle se marie, et généralement c'est une chose que personne ne fait par désolation; mais la désolation s'efface, le calme lui succède, et arrive enfin le besoin d'un nouveau bonheur.

— Et vous blâmez cela ? C'est pourtant dans l'ordre.

— Dans un ordre de bas étage, ma foi, si je puis m'exprimer ainsi. Cette résolution qui vous semble toute naturelle, M<sup>me</sup> la marquise, je ne la trouve, moi, que vulgaire.

— Et qui vous autorise, à notre époque et dans notre monde, à compter sur autre chose que du vulgaire ? C'est bien malgré elle que la pauvre jeune fille est devenue un personnage principal dans la tragédie en question; elle rentre aujourd'hui dans le petit drame bourgeois, qui est sa sphère, et je l'en félicite de tout mon cœur.

— Et la veuve, demanda Achille en souriant, approuvez-vous également sa conduite ?  
— M<sup>me</sup> votre sœur se borne à rapporter un « on dit » en ce qui concerne cette dame; attendons une nouvelle certaine avant de louer ou de blâmer.

— Vos paroles rendent fidèlement votre pensée, n'est-ce pas, M<sup>me</sup> la marquise ? demanda vivement Achille.

— Oui, répondit-elle en le regardant avec surprise.

— Et vos actions sont conformes à vos pensées ? poursuivit-il, et il la considéra si fixement en face qu'elle n'osa point détourner les yeux et qu'une rougeur brûlante lui envahit le visage; elle répondit avec une teinte d'embarras :

— Je vous remercie de me considérer comme entièrement véridique.

— Et vous agissez comme vous pensez, M<sup>me</sup> la marquise ? répéta-t-il.

— Je ne sais réellement pas si je suis assez conséquente, si j'ai assez de force de caractère pour cela, répondit-elle en souriant et avec plus d'assurance. Au reste, de deux choses l'une : ou mes jugements sont des généralités, et ils ne sont pas applicables à un cas spécial; ou bien ils portent sur un individu, en ayant égard aux circonstances qui lui sont propres, et en conséquence, ils ne s'appliquent point à la généralité. Ce qui convient à l'un peut ne pas convenir du tout à l'autre.

— Savez-vous bien, M<sup>me</sup> la marquise, que vous n'êtes plus la même qu'à Bordeaux ? Vous aviez autrefois une résolution quand même; qu'est-elle devenue ? Vous étiez inébranlable comme un roc.

Avec un mouvement d'indécible chagrin, elle porta les mains à son visage; puis, les laissant retomber, elle leva les yeux au ciel et dit : « Oui, alors ! »

— Oh ! ne regrettez point ce temps glacial ! s'écria-t-il.

— J'étais heureuse alors, comparativement à aujourd'hui. Voyez-vous, être en pleine mer, sous la tempête déchaînée, l'âme abreuvée de chagrin, ce n'est vrai-

ment pas une souffrance intolérable. Il y a là combat, angoisse, désespoir, mais aussi cette pensée consolante : si mes forces s'usent à la tâche, la mort y mettra un terme. Mais quand l'orage se calme et que s'ouvre une existence soi-disant agréable, où nous n'avons rien à combattre ni à vaincre, où nuls devoirs impérieux ne mettent un frein à nos pensées, ne gouvernent nos actions, où nous avons tout le temps de sentir et de mesurer nos peines — alors, voyez-vous, le chagrin cesse, la misère commence, et elle nous abat, comme je suis abattue maintenant.

— Vous ne l'êtes point; vous n'êtes que plus abordable, comprenant mieux les autres hommes, ayant égard à leurs exigences diverses.

— Aux dépens de mon cœur, interrompit-elle. Mon cœur est abattu, car il se sent pauvre et misérable, et alors il n'en était pas ainsi. Je suis tellement anéanti que je ne sais plus ce que je veux; je soupire après la retraite, et elle ne me retrempe point; — après la société, et elle ne me distrait pas; — après mon paisible Vaux, et sa solitude me fait trembler; — après de nouveaux voyages, de nouvelles impressions et de nouveaux tableaux et cependant, sûre d'avance qu'ils ne me procureront ni plaisir intime, ni consolation, ils m'inspirent presque du dégoût. Et vous vous étonnez, après cela, que je ne possède plus mon ancienne résolution !

— O mon cher M. Ducrozet, la première condition de notre existence est une vie revendiquée par nos devoirs, un nombre desquels figurent, bien entendu, des combats, des amertumes et des soucis de tout genre. L'existence vide, voilà ce qui rend misérable.

Elle parlait avec une extrême vivacité;

des éclairs et des larmes se succédaient dans ses yeux. Un ancien amour était-il mourant et déchirait-il un cœur passionné ? — ou bien un nouvel amour se frayait-il la voie ? Achille n'en savait rien. Cette explosion de désespoir et de confiance le remua profondément, et il s'en autorisa pour dire à Berthe :

« Vous êtes affaiblie, madame la marquise, par les chagrins divers qui n'épargnent aucun mortel, mais qui ne laissent leur empreinte que dans les âmes sérieuses et réfléchies. Peut-être aussi êtes-vous un peu surexcitée par ces éternels voyages qui contrastent avec vos habitudes antérieures et qui, à cause des circonstances, n'exercent pas sur vous l'effet salutaire que vous en attendiez, sans doute. C'est dans cette prévision que M<sup>me</sup> d'Auvers vous conseillait de ne pas vous jeter aveuglément dans votre position actuelle; mais nulle femme n'aime les conseils, et votre sort vous a déshabituée d'en recevoir en vous assignant de très-bonne heure une position indépendante.

— Et qu'avez-vous donc à me conseiller ? demanda Berthe anxieuse.

M<sup>me</sup> LA COMTESSE HAHN-HAHN.

(La suite au prochain numéro).

### Prix-courant légal des spiritueux, à Lille.

Marché du 5 mai 1863.

Esprit 3/6 Montpell. l'hect.	60 50 60
3/6 betterave lin . . . . id	60 50 60
3/6 mélas. ind. . . . . id	60 50 60
3/6 fin de grains . . . . id	60 50 60
3/6 de riz. . . . . id	60 50 60
Genièvre. . . . . id	45 35 45
Anis. . . . . id	80 70 80